



## Politique d'équité en matière d'emploi - ASMV

Date d'entrée en vigueur: Décembre 2023

**Engagement fondamental:** L'ASMV s'engage à promouvoir l'équité en matière d'emploi, en créant un environnement inclusif où chaque individu a des opportunités égales, indépendamment de ses caractéristiques personnelles.

### Principes directeurs:

1. **Égalité des chances:** Toutes les décisions d'emploi, y compris le recrutement, la promotion, la rémunération et la formation, seront basées sur les compétences, le mérite et les qualifications, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la religion, le handicap ou le statut socio-économique.
2. **Recrutement inclusif:** L'ASMV adoptera des pratiques de recrutement inclusives pour attirer une diversité de candidats, en s'assurant que les opportunités d'emploi sont largement diffusées et accessibles à tous.
3. **Promotion de la diversité:** L'ASMV encouragera activement la diversité au sein de son personnel, visant à refléter la composition de la communauté locale qui est déjà diverse.
4. **Évaluation impartiale:** Les évaluations du rendement, les promotions et les avantages seront attribués de manière équitable, basée sur le mérite et les compétences, sans partialité ou discrimination.
5. **Soutien aux employés:** Fournir un soutien aux employés confrontés à des obstacles liés à l'équité en matière d'emploi, en veillant à ce que des mesures correctives soient mises en place rapidement.

**Responsabilité collective:** La promotion de l'équité en matière d'emploi est une responsabilité partagée, exigeant l'engagement actif de tous les membres du club.

**Révision périodique:** Cette politique sera régulièrement réévaluée pour s'assurer qu'elle reste alignée sur les meilleures pratiques en matière d'équité en emploi et pour répondre aux besoins changeants de la communauté.